Essonne. Deux hommes et une femme utilisant de fausses identités fraudaient les aides sociales (CAF, RSA, APL) et la sécurité sociale : près de 450 000 euros détournés en six ans

12/04/2026 à 8h21



Ils sont soupçonnés d'avoir mis en place et conduit, pendant plus de six ans, un réseau organisé de fraude aux aides sociales, partout en France. Deux hommes et une femme devaient comparaître ce vendredi 10 avril, devant le tribunal correctionnel d'Évry-Courcouronnes (Essonne). Leur avocat, Me Laurent Caruso, ayant demandé le renvoi de l'audience, le procès se déroulera à une date ultérieure.

« Escroquerie et tentative d'escroquerie en bande organisée », « **aide au séjour irrégulier d'un étranger** », mais aussi « blanchiment en bande organisée »… Le trio, poursuivi pour de multiples infractions, encourt 10 ans de prison. Selon l'enquête de police, leurs méfaits se seraient étalés entre

janvier 2020 et février 2026, date de leur interpellation.

Avec, à l'origine, l'utilisation de multiples faux papiers d'identité pour tromper les organismes. Doté de ces prête-noms, le trio aurait ouvert des comptes bancaires afin d'émettre des chèques sans provision, pour environ 7 000 euros au détriment de la banque LCL.

Ce n'est que le début. Car, année après année, les malfaiteurs sont soupçonnés d'avoir, à grand renfort de montages administratifs, touché indûment des aides sociales (CAF, mais aussi RSA et APL) à l'aide de ces faux noms, pour un total d'environ 100 000 euros… **Ce sont près de 30 caisses d'allocations familiales, partout en France, qui auraient été flouées de la sorte.**

En parallèle, la bande se serait également intéressée à la sécurité sociale. Là aussi avec des fausses identités, plus d'une centaine. Là aussi avec des sommes détournés. **Le dernier volet de leurs méfaits concerne des microcrédits d'aides aux entreprises (ADIE), dont auraient bénéficié les suspects, toujours sous des faux noms et de faux dossiers de financement**. Âgés d'une quarantaine d'années, ils auraient détourné et blanchi la somme rondelette de 444 000 euros. […]

Le Parisien